

## **GE\_GERICHTE JTAPI/46/2025 vom 11. Januar 2025**

GE Cour de justice, 2025-01-11, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_JTAPI\\_46\\_2025](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_JTAPI_46_2025)

FR: GE\_GERICHTE JTAPI/46/2025 du 11 janvier 2025

IT: GE\_GERICHTE JTAPI/46/2025 del 11 gennaio 2025

### **Erwägungen**

#### **E. 10**

Enfin, le tribunal peut voir un indice supplémentaire de la violence que fait régner M. A\_\_\_\_\_ au domicile familial, dans les difficultés répétitives que semblent présenter les deux enfants au moment de l'endormissement, M. A\_\_\_\_\_ ayant même évoqué à ce sujet le fait qu'ils pleuraient « comme des fous ».

#### **E. 11**

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît que la mesure d'éloignement prise à l'encontre de M. A\_\_\_\_\_ répond, conformément à l'art. 8 LVD, au besoin d'empêcher la réitération d'actes de violence de la part de M. A\_\_\_\_\_, que celle-ci soit physique, verbale ou psychologique.

#### **E. 12**

L'opposition de M. A\_\_\_\_\_ sera par conséquent rejetée et la mesure d'éloignement confirmée.

#### **E. 13**

Il ne sera pas perçu d'émolument (art. 87 al. 1 LPA).

#### **E. 14**

Un éventuel recours déposé contre le présent jugement n'aura pas d'effet suspensif (art. 11 al. 1 LVD ; rapport rendu le 1er juin 2010 par la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le PL 10582, p. 17).

- 13/13 - A/86/2025

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.